



## Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2018

**Année universitaire :** 2018-19

**Transmission DEVE :** Oui

**Composante :** Institut d'urbanisme et de géographie alpine (IUGA)

**Fiche validée :** Oui

**Statut de la formation :** Création

### Formation

Intitulé de la formation : Cartographie, Systèmes d'Information Géographique et analyse de données (C-SIGAD)

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date de passage en CFVU : 15/11/2018

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Pascal MAO et Nicolas ROBINET

Régime : Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectif formation initiale 2017 :

Effectif formation continue (y compris contrat pro) 2017 :

Effectif prévisionnel formation initiale :

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 15

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Préciser le niveau :

Dépôt RNCP : Oui

Date dépôt RNCP : 11/10/2018

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

### Objectifs pédagogiques et compétences acquises :

Cette formation, combinant des approches spatiales, cartographiques et statistiques, permettra d'acquérir une spécialisation pour :

- lire, comprendre et créer des documents cartographiques ;
- produire de l'analyse spatiale et mener une analyse statistique multisectorielle ;
- mettre en oeuvre un système d'information géographique (SIG) ;

Le DU C-SIGAD permettra l'acquisition de connaissances théoriques sur :

- les différents systèmes de projections ;
- les geo-data ;
- les principaux acteurs aux échelles locales, nationales, européennes et internationales intervenant dans le domaine des SIG et de la donnée géographique, ainsi que les principaux textes réglementaires et directives ;
- la sémiologie, la typologie et le graphisme d'une carte ;
- les concepts et notions de vocabulaire utilisés en cartographie et statistiques ;
- les méthodes d'analyses statistiques et les résultats attendus, ainsi que leur interprétation ;
- les systèmes d'Information Géographique et leurs utilisations ;

Ainsi que des compétences techniques et savoir-faire :

- récolter de la donnée ;
- analyser ;
- interpréter ;
- créer une carte thématique ;
- créer, mettre en oeuvre et exploiter un Système d'Information Géographique ;
- utiliser ces différents outils dans les processus d'aides à la décision.

Dans le cadre de cette formation, les logiciels et les données utilisés sont issus du libre (Open Source et Open Data).

### Le public, le niveau et les créneaux professionnels et débouchés

Ce diplôme universitaire est accessible uniquement en formation continue, pour les salariés, agents des collectivités ou demandeurs d'emploi. Vous devez être titulaire d'un Bac+2, ou faire une demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels, et travailler dans les domaines du

développement territorial, géographie, cartographie, aménagement du territoire, environnement, tourisme, sport, culture ....

**Exemples de profils/de débouchés professionnels** : Chargé(e) de mission aménagement du territoire, tourisme, en charge des réseaux (routiers, hydrauliques...), technicien géomatique, agent de développement local/territorial, développement économique, gestion environnementale, animation nature, sport, santé ...

## **Article 2 : Conditions d'accès**

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Ce diplôme universitaire est accessible uniquement en formation continue, pour les salariés, agents des collectivités ou demandeurs d'emploi. Vous devez être titulaire d'un Bac+2, ou faire une demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels, et travailler dans les domaines du développement territorial, géographie, cartographie, aménagement du territoire, environnement, tourisme, sport, culture ....

Prérequis : Maîtrise de l'environnement Windows, Mac ou Linux, ainsi que des outils bureautiques classiques (traitement de texte, tableur, diaporama...).

La commission d'admission, composée de l'équipe pédagogique, se prononcera sur la recevabilité des dossiers.

### 2.2 Conditions d'admission

Les candidatures seront à envoyer à l'ingénieur conseil de l'UFR IUGA, accompagnées de la copie du diplôme et d'un énoncé du contexte et/ou des motivations dans lesquels le candidat souhaite suivre la formation.

## II. Organisation des enseignements

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Le DU C-SIGAD, découpé en 5 modules, débutera en mars 2019. Les modules s'étaleront des mois de mars à juillet, au rythme d'un module par mois (3 jours de formation de 6 à 8 heures).

Durée de la formation : 1 semestre

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 114 heures découpées en 5 modules

ECTS : néant

### Article 4 : Composition des enseignements

Stage : Non

Mémoire :

Dossier de synthèse et soutenance module 5 :

Le dossier de synthèse permettra la validation des connaissances acquises lors de la formation. Il s'illustrera par la mise en place d'un cas pratique, complet, utilisant les outils et méthodes vus dans les modules précédents. Il sera ensuite soutenu devant un jury final composé de l'équipe pédagogique du diplôme (enseignants-chercheurs, ingénieur, formateur...). Il sera composé comme suit : 10 minutes de présentation du dossier, 10 minutes de questions. A l'issue de l'examen oral, la note finale du diplôme sera attribuée.

Dépôt : une semaine avant la date de jury.

Projets tuteurés : Projet tutoré et validation des acquis. Intervenants : Pascal Mao, Nicolas Senil, Nicolas Robinet

Applications thématiques : diagnostic de territoire/environnemental, écologie du paysage, mise en place d'un observatoire du territoire, enquête, étude d'incidence/d'impact...

Ce module a pour objectif de valider vos connaissances en vous mettant en situation pratique. A partir de vos données ou de données fournies, vous répondrez à une mission et rendrez un dossier de synthèse. Ces exercices seront encadrés et accompagnés par vos intervenants.

Pour ce dernier module, possibilité d'en suivre une partie à distance.

### III. Contrôle des aptitudes et des connaissances

#### Article 5 : Modalités d'examen

##### 5.1 Assiduité aux enseignements

Présence obligatoire.

En cas d'absence non justifiée, le module ne pourra pas être validé.

##### 5.2 Remarques et précisions éventuelles

- Les connaissances acquises dans chaque module d'enseignement sont évaluées par des épreuves de contrôle continu en cours d'année.

Les modalités de ces épreuves avec leurs coefficients sont communiquées aux étudiants dès le début de l'année scolaire. Les coefficients des modules d'enseignement sont fixés dans chaque module en fonction des volumes horaires.

Le contrôle des connaissances est assuré par chaque enseignant dans la discipline qui le concerne selon des modalités laissées à son initiative. Chaque enseignant devra transmettre au responsable de la formation les modalités du système adopté.

- Au terme de la période de formation, une note de 0 à 20 points est attribuée à chaque étudiant, dans chaque module.

##### 5.3 Absences aux examens

L'absence non justifiée à une épreuve de contrôle des connaissances et des aptitudes entraîne l'absence de note dans cette matière et l'impossibilité de calculer une moyenne.

#### Article 6 : Résultat

##### 6.1 Jury

##### La soutenance finale :

Objectifs :

Evaluer les connaissances et compétences acquises lors de la formation

Evaluer les capacités d'utilisation des outils et méthodes

Evaluer les capacités d'analyse et de synthèse

Composition :

L'équipe pédagogique du DU C-SIGAD.

##### Le jury de délivrance du diplôme (à l'issue de la soutenance finale) :

Objectif :

Attribution du diplôme

Composition :

L'équipe pédagogique

Périodes de réunion des jurys : Les jurys se réuniront suite à la soutenance du mémoire

## 6.2 Conditions d'obtention du DU/DIU

Le diplôme d'université est décerné aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des modules 1 à 4, plus une note égale ou supérieure à 10 sur 20 au module 5 (mémoire + soutenance).

Les étudiants n'ayant pas satisfait aux conditions requises pour être admis à la première session passent une seconde session selon les modalités suivantes :

Pour cette seconde session, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20 à la 1ère session.

Les notes de la seconde session remplacent les notes de la première session.

Après délibération du Jury, à l'issue de la seconde session, les étudiants sont déclarés admis au diplôme d'université s'ils ont satisfait aux conditions requises ci-dessus.

- Un candidat ayant obtenu un ou plusieurs modules du DU C-SIGAD se verra attribuer une attestation de suivi de formation et pourra compléter son cursus à l'année suivante sous réserve de places disponibles et d'y être autorisé par le jury de l'année précédente.

Le diplôme est délivré avec la mention :

« Passable » entre 10 et 12 ;

« Assez bien » entre 12 et 14 ;

« Bien » entre 14 et 16 ;

« Très bien » à partir de 16.

## 6.3 Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit, il pourra ou non être autorisé par le jury.

## IV. Frais de scolarité

### **Article 7 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale :

Tarifs Formation continue : 1938 euros

Exonération : Pour les personnes en reprise d'études non financées, sous réserve que les conditions de rentabilité du DU soit toujours remplies, une exonération partielle pourra être accordée à hauteur de 14 € /heure.

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 8 : Dispositions spécifiques à la formation**